

Annexe de la fiche programme départemental d'aide à l'investissement pour les agriculteurs installés depuis moins de cinq ans

DOMAINES D'INTERVENTION		TYPE D'OUTILS	FILIERES principalement concernées	taux maximum d'intervention possible sur le montant HT des investissements	Informations complémentaires
P r a t i q u e s a g r i c o l e s r e n f o r c é e s r e s P e c t u e s e s d e l , e n n .	GESTION DES ADVENTICES	Charrue, décompacteur, cultivateur, vibroculteur, rotavator, herse rotative, butteuse...	grandes culture maraîchage	40%	
		Outils de travail entre rang : - outils à disque (cover crop, discosol,...) - rotavator - pulvériseur à disque - outils à dents (rigides, vibroculteurs, extirpateurs, actisol...) - rotobèche - rouleau hacheur type rolofaca Faucheuse, tondeuse...	arboriculture oléiculture viticulture	40%	
		Herse étrille, bineuse (attelée derrière tracteur) et bineuse manuelle, motoculteur, désherbeur thermique (bineuse à gaz, traitement vapeur,...), lame désherbeuse pour les buttes...	grandes culture maraîchage	40%	
		Outils de travail sur le rang : décaillonneuse - décaillonneuse rotative Outils de binage rotatif : différents outils sont disponibles dans cette catégorie. De nombreuses variantes de dents, bêches, organes rotatifs sont proposées par différents constructeurs. La bineuse à lame. Système de guidage spécifique sur le rang	arboriculture oléiculture viticulture	40%	
		Pour les fossés : épareuses, « rotocureuse »,...	toutes cultures	40%	Les épareuses doivent être équipées d'outils pour l'entretien des accotements et la gestion de l'herbe dans les fossés. Les équipements d'épareuse pour la coupe des haies sont inéligibles au dispositif.
		Ramasseuse ou enrouleuse de paillage	maraîchage	40%	Obligation de recycler les plastiques et d'en apporter la preuve ou de fournir une attestation sur l'honneur.
	GESTION DE LA FERTILISATION	Retourneur d'andain	toutes cultures	40%	
		Épandeur	toutes cultures	40%	
		Matériel d'épandage et pulvérisateurs	toutes cultures	40%	
		Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés "entre rang" et des zones de compensation écologique - semoirs spécifiques « semis direct »	cultures pérennes grandes cultures (semis direct)	40%	
		Broyeurs de végétaux (branche d'élagage)	toutes cultures	40%	
		Scarificateur	toutes cultures	40%	
		Outils d'analyse de sols et d'aides à la décision : « nitracheck »,...	toutes cultures	40%	
		Broyeurs à sarments	viticulture	40%	
Broyeur à marteaux		toutes cultures	40%		
	Pulvérisateur	toutes cultures (principalement cultures pérennes)	40%		
	Filets anti insecte - « insect proof » (y compris supports, accessoires, mise en place et matériels de relevage)	maraîchage arboriculture	40%	Un forfait de 10€ HT par heure de main d'oeuvre nécessaire au projet pourra également être retenu, dans la limite de 20% du coût HT du projet.	
	Matériels d'éclaircissage mécanique (type « Darwin »)	arboriculture	40%		
	Capteurs enregistreurs de température et hygrométrie – brumisateurs et gestion informatique du climat	maraîchage sous abris	40%		

GESTION DES MALADIES ET RAVAGEURS	Implantation de haies composites (trois espèces différentes à minima) : matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et éléments arborés.	toutes cultures	40%	En cas de projet d'implantation de haies, fournissez un plan qui permette de géolocaliser le projet et schématisez l'implantation des haies sur celui-ci. Dans votre budget prévisionnel, il sera accepté un maximum de 10 €HT au mètre linéaire pour un projet d'implantation de haie. Un forfait de 10€ HT par heure de main d'oeuvre nécessaire au projet pourra également être retenu, dans la limite de 20% du coût HT du projet.
	Epanpreuse mécanique	viticulture	40%	
	Effeuilleuse (soufflerie, aspiration, thermique, à rouleaux et barre de coupe)	viticulture	40%	
POUR TOUS LES DOMAINES D'INTERVENTION PRECEDENTS	Matériels hipomobiles permettant la gestion des adventices, de la fertilisation, des maladies et des ravageurs et matériels d'arnachement	toutes cultures	40%	
DEMARCHES D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS EN CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE	Investissements d'aménagement et d'équipement des bâtiments, nécessaires à l'activité d'élevage et permettant d'améliorer l'autonomie alimentaire du cheptel et le bien-être animal (chaîne alimentaire automatisée, stabulation, pesée...)	toutes cultures	40%	
	Investissements pour l'orientation du système de production vers une démarche qualité (labellisation, SIQO...) (acquisition de matériel informatique ou autres équipements en vue d'assurer la traçabilité des produits, la sécurité sanitaire des produits, le suivi parcellaire...)	toutes cultures	40%	
	Investissements dans le cadre de projets de valorisation des productions auprès des consommateurs (outils de communication : création de site internet, signalétiques...)	toutes cultures	40%	
	Matériels de vente mobiles (casiers de vente, parasols forains, poids de lestage, tables pliantes de marchés, caisse enregistreuse, banque réfrigérée mobile, congélateur mobile...)	toutes cultures	40%	Les casiers de vente doivent être implantés dans le département des Bouches-du-Rhône.
	Création d'un atelier de stockage-conditionnement, d'un atelier de transformation, d'une unité de vente...(aménagement point de vente à la ferme, local ou équipement de stockage des denrées, sillos, local frigorifique, transport frigorifique dont seuls les caissons frigorifiques sont éligibles à l'exclusion des véhicules et matériels roulant, équipement de transformation fromagère, de laboratoire de transformation, laboratoire de découpe, conditionneuse, calibreuse, plateau de tirage...)	toutes cultures	40%	Tous les aménagements doivent être réalisés dans des bâtiments construits avec autorisation d'urbanisme préalable, en propriété ou utilisés avec un bail de 5 ans minimum. Des pièces justificatives complémentaire pourront être demandées dans ces cas-là.
INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SECURITE ET D'HYGIENE DES AGRICULTEURS NOUVELLEMENT INSTALLES OU AU MAINTIEN OU AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	Vestiaires, salle de repos, douches, WC, logement pour salariés agricoles, matériels de protection...	toutes cultures	40%	Ces aménagements doivent être réalisés dans des bâtiments construits avec autorisation d'urbanisme préalable, en propriété ou utilisés avec un bail de 5 ans minimum. Des pièces justificatives complémentaire pourront être demandées dans ces cas-là.
	Matériels éliminant des manipulations et permettant de transporter des charges lourdes (chargeur de tracteurs, transporteur électrique, chargeur de ruches sur camion, outil de manipulation de fumier et/ou compost, élévateur, gerbeur, transpalette, brouette de ramassage, brouette électrique, chariot sur roue pour manipulation des bidons de lait ou installation de lactoduc avec transfert direct vers les tanks à lait, cisaillie électronique pour parage des pieds ...)	toutes cultures	40%	
	Outils d'assistance technique pour les récoltes, les tailles... : sérateurs électriques, peignes électriques de récolte...	toutes cultures	40%	
	Matériels permettant le transport en pallox des récoltes d'olives et l'effeuillage sans multiplication des manipulations de caisses (effeuilleuse pour olives)	oléiculture	40%	
	Matériels d'élévation (Chariot électrique d'effeuillage ou d'entretien, Plateforme électrique de récolte...)	toutes cultures	40%	
	Matériels permettant des postures adaptées (planteuse, triangle d'attelage, gouttière de culture, porte personne et porte outil électrique de type "Toutilo", plateforme élévatrice pour la manutention de palette, aire de lavage de légumes, outil mécanique de récolte, de plantation de type "terratek"...)	toutes cultures	40%	
	Bâtiments d'élevage mobiles pour éviter la multiplication des manipulations de montages et démontages.	élevage	40%	